

45 - Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté - Attribution de la subvention annuelle

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : La convention pluriannuelle 2013-2015 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Le CRIJ agit sous l'égide du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Son projet associatif se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information.

Après étude du projet associatif, du bilan de l'année 2015 et en raison de l'intérêt social local que représente l'ensemble des activités et actions développées par l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse» dans le cadre des axes ci-dessous :

- Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information,
- Valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes,
- Agir dans la complémentarité et renforcer les partenariats,
- Accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

La Ville de Besançon a décidé d'apporter un soutien financier au projet du CRIJ en cohérence avec ses objectifs de développement de l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation. Ce partenariat est formalisé par une nouvelle convention pluriannuelle 2016-2018.

En 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner les actions du «Centre Régional d'Information Jeunesse» pour un montant de 40 000 €.

En cas d'accord, la somme de 40 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Pour rappel, des subventions spécifiques ont été attribuées lors du Conseil Municipal du 4 avril 2016, dans le cadre du Contrat de Ville et du Comité Local d'Aides aux Projets (CLAP).

Par ailleurs, la Ville apporte également à cette association des aides en nature : par la mise à disposition de locaux (CRIJ et PIJ) dont elle règle les charges (51 783 € pour les locaux et 4 755 € pour les charges) soit un montant total de 56 538 € ainsi que par la réalisation de travaux d'impression pour un montant de 1 051 € en 2015.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité, à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse» de Franche-Comté, pour l'année 2016,
- autoriser l'Adjoint Délégué à signer la convention 2016-2018 avec l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse» de Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 abstentions. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI (2), M. POULIN, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.